

## Révision de la LOP-DSI : Recommandations du Groupe Enfance

30 Octobre 2018

Bien qu'étant un investissement efficace vers le développement durable, la justice sociale, l'égalité, et la paix de toute société, les politiques publiques et budgétaires françaises ne consacrent pas les droits de l'enfant comme priorité. A l'instar de la LOP-DSI de 2014 qui ne mentionne ni l'enfant ni les droits de l'enfant, et du MEAE, où il n'existe aucune stratégie dédiée aux droits de l'enfant au niveau international. Il est plus que jamais nécessaire que l'Etat français, en tant que débiteur d'obligations, remette le respect, la protection et la promotion des droits des enfants, dans toute leur diversité, au cœur de ses stratégies, politiques et budgets.

**Le Groupe Enfance recommande que les droits de l'enfant soient consacrés comme une priorité transversale aussi bien au sein de la politique d'aide au développement que dans l'action humanitaire de la France :**

- La LOP-DSI devrait faire expressément référence aux enfants, dans toute leur diversité, et à la réalisation de leurs droits comme des objectifs prioritaires de la coopération internationale de la France, assortis d'engagements financiers traçables.
- La LOP-DSI devrait consacrer la transversalisation de l'enfance et du genre. Les droits de l'enfant étant interdépendants, une approche intersectorielle (éducation, santé, alimentation, justice...) et basée sur les droits doit être privilégiée. La reconnaissance des besoins spécifiques du fait de l'âge et du sexe doit être établie.
- Pour ce faire, la LOP-DSI devrait notamment consacrer un « marqueur enfance » pour les projets financés par l'AFD.
- Une partie substantielle de l'APD devrait bénéficier aux enfants 'vulnérables' les plus éloigné-e-s de leurs droits. L'accès à ces populations doit notamment se concrétiser à travers un engagement budgétaire d'aide transitant par les ONG. La participation et le soutien particulier à la société civile et aux organisations de jeunesse et aux jeunes défenseurs et défenseuses de leurs droits doivent également être consacrés dans la LOP-DSI.
- Nous soutenons l'inclusion d'organisations de protection des droits de l'enfant et de la jeunesse en tant que membres du Collège ONG.
- Nous prônons également la participation accrue des parlementaires au suivi des engagements de la France en matière de droits de l'enfant à l'international.

